

SÉANCE DU 25 JUIN 2015

Le vingt-cinq juin deux mille quinze à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de NEUILLY EN DONJON, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence du Maire, M. Dominique GEOFFROY

Convocation 08/06/2015

Présents :

Maire : Dominique GEOFFROY

Adjoint : Catherine BONNEFOY, Jean Claude LEBRUN, Sylvain MERCIER

Conseillers Municipaux : Lauraine SULPY, Fabienne FEUILLANT, Richard CHOPIN, Nicolas FOUCRAS, Agnès DENIZOT, Bernard BOURACHOT.

Absent excusé : Rodolphe PELIN

Secrétaire de Séance : Lauraine SULPY

M. le maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2015, lequel est approuvé.

1. Véranda : Fonds de Concours de la Communauté de Communes Le Donjon Val Libre :

Afin d'améliorer les conditions de travail de Raphaëlle Mermet, tenancière du bar-restaurant de Neuilly en Donjon, **le Conseil municipal**, après en avoir délibéré :

- sollicite auprès de la Communauté de Communes Le Donjon Val libre, un fonds de concours de 5000€ pour la création d'une véranda qui servira de salle de restauration pour le bar-restaurant L'Herbe Folle pour un montant de 54 922.87€HT,
- autorise le maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

2. Véranda - Demande de subvention Réserve parlementaire :

Annule et remplace la délibération N°11 du 14 février 2015.

Afin d'améliorer les conditions de travail de Raphaëlle Mermet, tenancière du bar-restaurant de Neuilly en Donjon, **le Conseil municipal**, après en avoir délibéré,

- sollicite auprès de M. le Sénateur, une subvention exceptionnelle sur la réserve parlementaire pour la création d'une véranda qui servira de salle de restauration pour le bar-restaurant L'Herbe Folle pour un montant de 54 922.87€HT,
- approuve le plan de financement,
- autorise le maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

3. Toiture de l'école : Fonds de Concours de la Communauté de Communes Le Donjon Val Libre :

Lors de l'orage du 6 juillet dernier, la grêle a occasionné des dégâts sur la toiture de l'école maternelle. Lors du constat des dégâts avec un entrepreneur pour l'assurance, il s'avère que la toiture de l'école est en très mauvais état général. Le maire a demandé des devis de réfection totale de la toiture, pour la démolition de toutes les cheminées et reconstruction d'une cheminée pour la chaudière fioul de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de retenir le devis de l'entreprise SARL ROBIN pour la toiture d'un montant de 24 050.15€HT, le devis de l'entreprise de maçonnerie LAUSTRIAT pour la cheminée pour 3826.00€HT, soit un total de 27 876.15€HT,
- sollicite auprès de la Communauté de Communes Le Donjon Val libre, un fonds de concours de 5000€,

- autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

4. Modification des statuts de la Communauté de Communes Le Donjon Val Libre :

Suite au conseil communautaire du 7 avril dernier et au projet de modification statutaire, il convient de se prononcer sur les termes de cette modification. Cette dernière s'inscrit dans le cadre de la rénovation et mise en valeur du patrimoine vernaculaire et naturel à des fins touristiques.

La modification, inscrite au sein des compétences facultatives, est la suivante :

« **rénovation et mise en valeur du patrimoine vernaculaire et naturel à des fins touristiques** ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au projet de modification des statuts de la Communauté de Communes le Donjon Val Libre suivant :

« Développement économique »

- Dans le domaine du tourisme :
 - ✓ rénovation et mise en valeur du patrimoine vernaculaire et naturel à des fins touristiques.

5. Renouvellement du contrat de Patricia Picard :

Le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de Patricia PICARD, actuellement agent de service à l'école maternelle qui sollicite le renouvellement de son contrat pour la prochaine rentrée scolaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour le renouvellement du contrat de Melle Picard Patricia à la rentrée scolaire de septembre 2015.

6. CCAB 2015 :

Après la présentation de Richard CHOPIN des travaux d'aménagement du bourg à effectuer, et l'explication détaillée des 3 devis reçus pour ces travaux, le maire demande au conseil de se prononcer sur l'entreprise à retenir.

Après avoir étudié les différents devis, et en avoir délibéré, **le Conseil municipal**,

- retient le devis de Cyril SAVRE pour un montant HT de 27 380.70€ soit 22 280.70€HT pour le l'aménagement du bourg et 5100€HT la mise aux normes de l'assainissement du local artisanal,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

7. Rampe accès handicapé de la cantine :

Le maire fait part à l'assemblée qu'une rampe extérieure d'accès handicapé doit être réalisée. Il présente deux devis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise de maçonnerie Laustriat de 1 100.95€HT.

8. Recensement de la population 2016 :

Le maire fait part au conseil que le recensement de la population aura lieu en janvier 2016 et qu'il a nommé Sylvie CHOPIN coordonnateur communal de l'enquête de recensement de 2016 par arrêté.

Il propose de reprendre l'agent recenseur de 2011, Noémie Mercier. Pour ne pas prendre part au vote, Sylvain Mercier s'est retiré de la salle.

.Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- accepte la candidature de Noémie FAVIER en tant qu'agent recenseur par neuf voix pour.

9. Convention de partenariat d'objectifs et de moyens avec le Centre Social « La Farandole » :

Après lecture de la convention de partenariat d'objectifs et de moyens du 01/1/2015 au 31/12/2018 pour le Centre Social La Farandole, proposée par le conseil d'administration du Centre Social,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les termes de cette convention,
- autorise le maire ou son représentant à signer cette convention.

10. Participation financière pour les travaux d'extension d'eau potable aux parcelles à bâtir :

La commune a pris en charge l'extension du réseau d'eau potable pour la viabilisation des trois terrains à bâtir. Le montant s'élève à 2 601.60€TTC. Le maire propose au conseil que cette extension soit répercutée sur la vente des 3 terrains soit $2\,601.60 : 3 = 867.20€$ arrondi à 867€.

Actuellement, un terrain est vendu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par neuf voix pour et une abstention

- accepte qu'une participation de 867€ soit demandée lors de la vente des terrains,
- autorise le maire ou son représentant à encaisser cette somme auprès de Mme et M. Louis Dupont pour le terrain vendu et pour les futurs acheteurs pour les terrains à vendre.

11. Encaissement d'un chèque d'AXA :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire ou son représentant à encaisser le chèque d'AXA de 577.08€ concernant le sinistre « dommages électriques » sur le chauffe-eau des vestiaires du stade.

12. Remboursement d'une facture EDF de la Menuiserie Bourachot à la commune :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire ou son représentant

- à demander à la menuiserie Bourachot, le remboursement de la consommation EDF concernant le local sis 7 rue de l'église, imputée à tort à la commune de Neuilly en Donjon du 24 mars au 21 avril 2015
- à encaisser la somme de 114.68€TTC.

13. Porte d'entrée de la mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande la révision du devis auprès de la menuiserie Bourachot.

14. Motion contre le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, soutient la motion contre le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

15. Rapports d'activité de l'exercice 2014 du SIVOM de la Vallée de la Besbre :

Les rapports annuels de 2014 relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable et du service public d'assainissement non collectif (SPANC) ont été présentés au conseil municipal.

Informations

- remerciements de la subvention par le Centre Léon Bérard,
- le maire donne des infos sur les décisions de la Com Col Le Donjon Val Libre.

Séance terminée 22h15

Fait le 25 juin 2015